

# Fiche de Données de Sécurité

## Melon Fraise 6mg/mL

Fiche signalétique du 22/5/2019, révision 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Melon Fraise 6mg/mL

Code commercial: PS965A06

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

LABORATOIRES PHODE SAS

Albipôle

81 150 TERSSAC

FRANCE

tél : 33 (0)5 63 77 80 60 aux heures de bureau

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

tél : 33 (0)5 63 77 80 60 aux heures de bureau

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro :

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-help-desks>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.



Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart des flammes nues — Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.



# Fiche de Données de Sécurité

## Melon Fraise 6mg/mL

P264 Se laver soigneusement après manipulation avec de l'eau et du savon.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 0.5% - < 2.5% NICOTINE

Numéro Index: 614-001-00-4, CAS: 54-11-5, EC: 200-193-3



3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330



3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310



3.1/2/Oral Acute Tox. 2 H300



4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.01% - < 0.5% ETHYL ACETATE

Numéro Index: 607-022-00-5, CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

>= 0.01% - < 0.5% ACIDE ACETIQUE

Numéro Index: 607-002-00-6, CAS: 64-19-7, EC: 200-580-7



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226



3.2/1A Skin Corr. 1A H314

>= 0.01% - < 0.5% ISOBUTYL ACETATE



# Fiche de Données de Sécurité

## Melon Fraise 6mg/mL

Numéro Index: 607-026-00-7, CAS: 110-19-0, EC: 203-745-1



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

EUH066

>= 0.01% - < 0.5% éthanol; alcool éthylique

Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PS965A06/1

Page n. 3 de 11



**CALUMETTE**

## Fiche de Données de Sécurité

### Melon Fraise 6mg/mL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

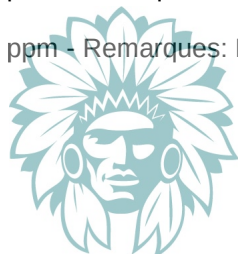
#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.  
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Éviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine - CAS: 54-11-5  
UE - TWA(8h): 0.5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 0.5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Skin - GI dam, CNS impair, card impair  
acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6  
UE - TWA(8h): 734 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr  
acide acétique ... % - CAS: 64-19-7  
UE - TWA(8h): 25 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 50 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 15 ppm - Remarques: URT and eye irr, pulm func  
acétate d'isobutyle - CAS: 110-19-0  
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr  
éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5



## Fiche de Données de Sécurité

### Melon Fraise 6mg/mL

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Travailleur professionnel: 343 mg/kg -

Consommateur: 206 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Travailleur industriel: 950 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 950 mg/m<sup>3</sup> -

Consommateur: 114 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 950 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 87 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

##### Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

##### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

##### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

##### Risques thermiques :

Aucun

##### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

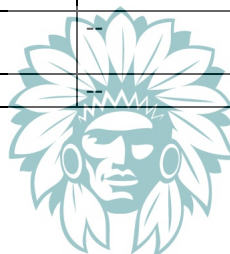
##### Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                             | valeur             | Méthode : | Remarques : |
|--------------------------------------------------------|--------------------|-----------|-------------|
| Aspect et couleur:                                     | liquide - incolore | --        | --          |
| Odeur:                                                 | melon, fraise      | --        | --          |
| Seuil d'odeur :                                        | N.A.               | --        | --          |
| pH:                                                    | N.A.               | --        | --          |
| Point de fusion/congélation:                           | N.A.               | --        | --          |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | N.A.               | --        | --          |
| Point éclair:                                          | 59 ° C             | --        | --          |
| Vitesse d'évaporation :                                | N.A.               | --        | --          |
| Inflammabilité (solide, gaz):                          | N.A.               | --        | --          |
| Limite                                                 | N.A.               | --        | --          |



# Fiche de Données de Sécurité

## Melon Fraise 6mg/mL

|                                                         |               |    |    |
|---------------------------------------------------------|---------------|----|----|
| supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : |               |    |    |
| Pression de vapeur:                                     | N.A.          | -- | -- |
| Densité des vapeurs:                                    | N.A.          | -- | -- |
| Densité relative:                                       | 1.13 +/- 0.05 | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                                        | trouble à 10% | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :                               | non miscible  | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                 | N.A.          | -- | -- |
| Température d'auto-inflammabilité :                     | N.A.          | -- | -- |
| Température de décomposition:                           | N.A.          | -- | -- |
| Viscosité:                                              | N.A.          | -- | -- |
| Propriétés explosives:                                  | N.A.          | -- | -- |
| Propriétés comburantes:                                 | N.A.          | -- | -- |

### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques : |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-------------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --          |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --          |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --          |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --          |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques sur le produit :  
N.A.  
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine - CAS: 54-11-5  
a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 5 mg/kg  
ETA - Orale 5 mg/kg  
ETA - Cutanée 70 mg/kg  
ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,19 mg/l





## Fiche de Données de Sécurité

### Melon Fraise 6mg/mL

- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 70 mg/kg  
ETA - Orale 5 mg/kg  
ETA - Cutanée 70 mg/kg  
ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,19 mg/l  
Test: LD50 - Voie: Inhalation 0.19 mg/l  
ETA - Orale 5 mg/kg  
ETA - Cutanée 70 mg/kg  
ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,19 mg/l
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour les yeux Négatif - Source: OCDE 437 - ECHA dossier
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Souris Négatif - Source: OCDE 429 - ECHA Dossier
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Mutagenèse - Espèces: Bactéries génériques Négatif
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:  
Test: NOEL 1.25 mg/kg - Source: EFSA 2009
- éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OCDE ligne directrice 401  
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 20 mg/kg - Durée: 4h  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: OCDE ligne directrice 402

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine - CAS: 54-11-5

#### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons 4 mg/l - Durée h: 96

Point final: CEr50 Algues 37 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 Invertébrés aquatiques 0.242 mg/l - Durée h: 48

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

#### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OCDE ligne directrice 203

Point final: EC50 Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: OCDE ligne directrice 202

Point final: EC50 Algues 5000 mg/l - Remarques: OCDE ligne directrice 201

Point final: EC0 Bactéries 6500 mg/l - Durée h: 16

### 12.2. Persistance et dégradabilité



## Fiche de Données de Sécurité

### Melon Fraise 6mg/mL

nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine - CAS: 54-11-5

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Production de CO<sub>2</sub> - Durée: 28 jours - %: 71 - Remarques: OCDE 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine - CAS: 54-11-5

Test: Kow - Coefficient de partition 1.17

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



#### 14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1169

IATA-UN Number: 1169

IMDG-UN Number: 1169

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

IATA-Shipping Name: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

IMDG-Shipping Name: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 30

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: -

ADR-S.P.: 601

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)

IATA-Passenger Aircraft: 355

IATA-Subsidiary risks: -





## Fiche de Données de Sécurité

### Melon Fraise 6mg/mL

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| IATA-Cargo Aircraft:       | 366        |
| IATA-S.P.:                 | A3         |
| IATA-ERG:                  | 3L         |
| IMDG-EmS:                  | F-E , S-D  |
| IMDG-Subsidiary risks:     | -          |
| IMDG-Stowage and handling: | Category A |
| IMDG-Segregation:          | -          |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC N.A.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H330 Mortel par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



# Fiche de Données de Sécurité

## Melon Fraise 6mg/mL

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description                                                                               |
|-----------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2        | Liquide inflammable, Catégorie 2                                                          |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3        | Liquide inflammable, Catégorie 3                                                          |
| Acute Tox. 2                            | 3.1/2/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2                                            |
| Acute Tox. 2                            | 3.1/2/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                                              |
| Acute Tox. 2                            | 3.1/2/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2                                              |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                              |
| Skin Corr. 1A                           | 3.2/1A       | Corrosion cutanée, Catégorie 1A                                                           |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2        | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                          |
| STOT SE 3                               | 3.8/3        | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 2                       | 4.1/C2       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2                     |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Flam. Liq. 3, H226                                         | D'après les données d'essais |
| Acute Tox. 4, H302                                         | Méthode de calcul            |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).



## Fiche de Données de Sécurité

### Melon Fraise 6mg/mL



|       |                                                                                           |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| IMDG: | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                 |
| INCI: | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                  |
| KSt:  | Coefficient d'explosion.                                                                  |
| LC50: | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                           |
| LD50: | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                    |
| PNEC: | Concentration prévue sans effets.                                                         |
| RID:  | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STEL: | Limite d'exposition à court terme.                                                        |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                         |
| TLV:  | Valeur de seuil limite.                                                                   |
| TWA:  | Moyenne pondérée dans le temps                                                            |
| WGK:  | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                    |

